

Par mesure d'hygiène et de sécurité lors de soins à une personne

PORT DE GANTS OBLIGATOIRE



- ↪ Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique avant d'enfiler les gants
- ↪ Une paire de gants pour chaque personne et pour chaque soin
- ↪ Après avoir enlevé les gants, les jeter dans une poubelle et se laver les mains.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la permanence du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse tél. 022 546 41 00

*La Direction du SSEJ
et du SDS*

F242/0525